

PROCES VERBAL - Conseil Municipal 28 juillet 2025

Préambule : Retour sur une délibération du CM du 10 juillet 2025.

Suite aux réactions diverses suscitées par l'adoption au dernier conseil municipal de la délibération 2025-61 relative au projet de mise en place sur la commune d'un **G**roupement **F**ermé d'**U**tilisateur (**GFU**) visant à équiper les services communaux d'un système de communications informatiques et téléphoniques performant et sécurisé, messieurs Rémi Goube, maire, et Frédéric Froment, premier adjoint, afin de lever toute ambiguïté quant aux intentions de la municipalité, tiennent les propos suivants :

- Au nom du Conseil Municipal, monsieur le Maire, convenant que la rédaction de la délibération en question pouvait prêter à confusion en raison d'un vocabulaire utilisé mal maîtrisé (vidéosurveillance, vidéoprotection), dit comprendre les réactions diverses que le sujet a pu susciter et remercie les personnes qui ont ainsi alerté sur la nécessité d'une clarification.
- M. FROMENT et M GOUBE précisent donc qu'il n'a jamais été envisagé de vidéo surveillance de rues ou de quartiers de Gresse-en-Vercors mais uniquement de sites sensibles techniques dont la dégradation ou la violation pourraient engendrer des risques majeurs de sécurité (pollution, paralysie du système de communication, vol de matériaux dangereux...).
- Ils ajoutent que ce projet bénéficie de l'accompagnement réglementaire d'un cadre de Gendarmerie spécialisé dans la sécurité des sites sensibles et que le travail mené avec lui n'a jamais été teinté de la moindre tentation sécuritaire, Gresse-en-Vercors étant bien sûr considérée au vu des statistiques comme commune tranquille.
- Ils rappellent que ce projet émane de l'audit très complet réalisé par une entreprise indépendante diligentée par l'ancienne mandature.
- Ils précisent que, si l'hypothèse d'installer de la vidéo sur la commune a été envisagée, c'est en raison de la convergence de deux critères, le premier ne prenant son sens que couplé au second :
 - Des subventions à hauteur de 80% sont allouables si un maillage de la commune via un GFU est couplé à de l'installation vidéo. Dans le cas d'un GFU sans vidéo, elles ne seraient que de 40%.
 - Des sites techniques de la commune méritent une attention particulière.
- Ils ajoutent que la gestion de documents vidéos ainsi collectés est très strictement encadrée : ils ne peuvent être visionnés qu'en cas d'incident avéré, ne sont donc utilisables qu'a posteriori, et les données ne sont conservées que sur la durée du délai légal (3 semaines).

Gilles Apeloig est désigné secrétaire de séance

Le PV du conseil municipal du 10 juillet est adopté à l'unanimité

Délibérations.

- Délibération n°2025-67 : Autorisation donnée au maire de l'embauche en tant que contractuelle d'une personne au poste de Secrétaire Général
Adoption à l'unanimité de la proposition d'embauche de madame Héloïse Nief, ingénieure principale, à temps partiel (entre 60 et 75%) sur les bases de sa rémunération actuelle.
- Délibération n°2025-68 : Renouvellement du Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)
Adoption à l'unanimité de la liste de sept noms proposée par le maire : Didier Riche, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécoul et Fatima Chomat (élus administrateurs sortants) ; Pierre Martin (sortant), Patricia Grillet et Frédéric Martin (socio-professionnels).

- Délibération n°2025-69 : Vente de maillots de bain à la piscine
Adoption à l'unanimité du principe de proposer, uniquement en dépannage, des maillots de bain hommes.
- Délibération n°2025-70 : Mise en place de questionnaires de satisfaction dans chaque équipement touristique de la commune
Adoption à l'unanimité du principe. Un cas particulier : le Point Info Tourisme dépendant de la Communauté de Communes, le questionnaire ne sera mis en place qu'après accord explicite de celle-ci.

Points divers sécurité

- Présentation du D!CRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs)
Ce document est obligatoire pour toutes les communes. Il sera distribué avec le prochain Gresse Info. Il s'agit de présenter les différents risques recensés **par la Préfecture**, et de proposer pour chaque type de risque la conduite à tenir par les citoyens et les différentes procédures d'alerte. Il y est également proposé des suggestions pratiques : par exemple un « kit sac à dos » pour être équipé de l'essentiel en cas de besoin.
- Travaux en cours : PSC (Plan de Sauvegarde Communal) – DURP (Document Unique des Risques Professionnels) – PPMS de l'école (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
Ces documents, également obligatoires, sont en cours d'actualisation. Ils seront validés au plus tard en octobre par le conseil municipal.
- Visite de sécurité : Les locaux des divers équipements municipaux ont été visités par les pompiers pour assurer la sécurité des usagers. Il serait souhaitable que les agents en charge de chaque local soient davantage formés de ce point de vue.
- Pot d'accueil : Remise en route d'un pot d'accueil pour les vacanciers à partir de dimanche 3 août 2025 devant le Point Info Tourisme.
- Antenne de Chauplane : elle devrait-être opérationnelle fin septembre / début octobre.

R. Goube, Maire

 Prochain CM 04 septembre 2025

